

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N – 1)		
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	15987862.44	FB	1 276 515.87	FC	17264378.31	11231589.39	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	100 442.13	FH		FI	100 442.13	465 962.14	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	16088304.57	FK	1 276 515.87	FL	17364820.44	11697551.53	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	3 500.00		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	83 753.54	126 474.91	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 339.31	58 407.80	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	17459413.29	11882434.24	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	16918467.89	10849042.43	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(2447264.94)	(1 172 961.00)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	44.90	13 031.27	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 693 461.59	1 292 061.65	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	42 215.84	32 440.65	
	Salaires et traitements*					FY	259 351.50	172 531.01	
	Charges sociales (10)					FZ	84 607.61	62 612.42	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations { – dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1–2° al.3 du CGI) HS) – dotations aux provisions*				GA	21 855.95	1 409.41	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	85 018.80	83 753.54
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	9 146.54	3 048.06	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	16666905.68	11336969.44	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	792 507.61	545 464.80	
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	10 951.64	698.63	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	10 951.64	698.63	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 714.45	8 325.96	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	8 714.45	8 325.96	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	2 237.19	(7 627.33)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	794 744.80	537 837.47		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise EURL AP SARLNéant ☐ *

		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	198 686.00 134 456.00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17470364.93 11883132.87	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	16874306.13 11 479 751.40	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	596 058.80 403 381.47	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	HY		
		IG		
	(3) Dont	HP		
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	obligatoires	A9	
		facultatifs	A6	
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7	
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12.00

Adresse de l'entreprise 423 Route DU MEDOC 33520 BRUGES

Durée de l'exercice précédent : 12.00

Numéro SIRET* 5 3 3 8 4 3 8 1 9 0 0 0 1 2

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122023		N-1 31122022		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
						Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	24 464.76			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	40 000.00	40 000.00	40 000.00	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	134 174.64	96 311.69	37 862.95	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	898 572.21	614 754.09	283 818.12	
		Immobilisations en cours	AV	AW			20 749.37	
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	1 097 211.61	BK	735 530.54	361 681.07	64 448.12	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	5 448 840.53	79 229.80	5 369 610.73	2 917 822.05
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	326 735.05		326 735.05	180 533.04
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	597 915.34	5 789.00	592 126.34	39 034.34
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 694.25		3 694.25	79 531.48
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				500 698.63
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	687 822.79		687 822.79	1 648 575.31	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	5 720.71		5 720.71	8 407.26	
	TOTAL (III)	CJ	CK	7 070 728.67	85 018.80	6 985 709.87	5 374 602.11	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	8 167 940.28	1A	820 549.34	7 347 390.94	5 439 050.23	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :				Créances :		
Immobilisations :								

* Des explications concernant cette rubrique sont fournies en annexe à la page 2000.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000.00)	DA	50 000.00	50 000.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000.00	5 000.00
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	2 012 249.89	1 608 868.42
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	596 058.80	403 381.47
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 663 308.69	2 067 249.89
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	200 000.00	200 000.00
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 715 553.80	1 364 620.00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 144 277.82	960 046.50
	Dettes fiscales et sociales	DY	372 468.31	362 500.29
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	193 332.32	442 444.55
Compte régul.	EB	58 450.00	42 189.00	
TOTAL (IV)	EC	4 684 082.25	3 371 800.34	
(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 347 390.94	5 439 050.23	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 968 528.45	2 007 180.34
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

VECSY

*Société de commissariat aux comptes, inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes
rattachée à la CRCC Grande-Aquitaine*

A.P SARL

*423 Route du médoc
33 520 BRUGES*

RAPPORTS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2023

VECSY

*Société de commissariat aux comptes, inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes
rattachée à la CRCC Grande-Aquitaine*

A.P SARL

*423 Route du médoc
33 520 BRUGES*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

VECSY

*Société de commissariat aux comptes, inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes
rattachée à la CRCC Grande-Aquitaine*

A.P SARL

*423 Route du médoc
33 520 BRUGES*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associé de la société **A.P SARL**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **société A.P SARL** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note « stocks » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks. Dans le cadre de nos diligences :
 - nous avons vérifié le caractère approprié de ces règles et méthodes comptables ainsi que leur correcte application ;
 - nous nous sommes assurés de l'existence de ces stocks notamment par une participation sélective aux prises d'inventaire, afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité ;
 - nous nous sommes assurés de la correcte séparation des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LE HAILLAN, le 12 juin 2024

Le commissaire aux comptes

VECSY

Représenté par :

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Vanessa CLEORON

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12.00

Adresse de l'entreprise 423 Route DU MEDOC 33520 BRUGES

Durée de l'exercice précédent : 12.00

Numéro SIRET* 5 3 3 8 4 3 8 1 9 0 0 0 1 2

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122023		N-1 31122022				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	24 464.76	AG	24 464.76				
		Fonds commercial (1)	AH	40 000.00	AI		40 000.00		40 000.00	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	134 174.64	AS	96 311.69	37 862.95		350.10	
		Autres immobilisations corporelles	AT	898 572.21	AU	614 754.09	283 818.12		3 348.65	
		Immobilisations en cours	AV		AW				20 749.37	
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU		CV					
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
		Autres immobilisations financières*	BH		BI					
TOTAL (II)		BJ	1 097 211.61	BK	735 530.54	361 681.07		64 448.12		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT	5 448 840.53	BU	79 229.80	5 369 610.73		2 917 822.05	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	326 735.05	BW		326 735.05		180 533.04	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	597 915.34	BY	5 789.00	592 126.34		39 034.34	
		Autres créances (3)	BZ	3 694.25	CA		3 694.25		79 531.48	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				500 698.63	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	687 822.79	CG		687 822.79		1 648 575.31		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 720.71	CI		5 720.71		8 407.26		
	TOTAL (III)	CJ	7 070 728.67	CK	85 018.80	6 985 709.87		5 374 602.11		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	8 167 940.28	IA	820 549.34	7 347 390.94		5 439 050.23		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL AP SARL</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000.00)			DA	50 000.00	50 000.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	5 000.00	5 000.00
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	2 012 249.89	1 608 868.42
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	596 058.80	403 381.47
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2 663 308.69	2 067 249.89
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	200 000.00	200 000.00
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	2 715 553.80	1 364 620.00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 144 277.82	960 046.50
	Dettes fiscales et sociales			DY	372 468.31	362 500.29
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	193 332.32	442 444.55
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	58 450.00	42 189.00
TOTAL (IV)			EC	4 684 082.25	3 371 800.34	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	7 347 390.94	5 439 050.23	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 968 528.45	2 007 180.34
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL		Exercice N				Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	15987862.44	FB	1 276 515.87	FC	17264378.31		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	100 442.13	FH		FI	100 442.13		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	16088304.57	FK	1 276 515.87	FL	17364820.44		
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	3 500.00			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	83 753.54			
	Autres produits (1) (11)				FQ	7 339.31			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	17459413.29	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	16918467.89	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(2447264.94)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	44.90	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 693 461.59	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	42 215.84	
	Salaires et traitements*						FY	259 351.50	
	Charges sociales (10)						FZ	84 607.61	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) - dotations aux provisions*	HS			GA	21 855.95		
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	85 018.80
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	9 146.54	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	16666905.68	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	792 507.61	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	10 951.64	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	10 951.64	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	8 714.45	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	8 714.45	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 237.19		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	794 744.80		

(RENVIS - voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise EURL AP SARL

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	198 686.00	134 456.00		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17470364.93	11883132.87		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	16874306.13	11 479 751.40		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	596 058.80	403 381.47		
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N				
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures	Produits antérieurs			

AP SARL

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : A.P SARL

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 7.347.391 Euros. Et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 2.663.309 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8/09/2014, en application des articles L 123-12 à L123-28 et R 123-172 à R 123-208 du Code du Commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables, règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La valeur du Fonds de Commerce inscrit dans les comptes correspond à son prix d'acquisition.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2015- 06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique d'usage dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

	31/12/2023
Eléments achetés	40 000
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	
TOTAL	40.000

En application des dispositions de l'article 214- 3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds de commerce n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti. Un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice. Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice de perte de valeur tel que la valeur cumulée de l'actif sous-jacent est supérieure à la valeur d'inventaire de celui-ci. La méthode retenue pour déterminer la valeur d'inventaire est la méthode des comparables. Aucun indice de perte de valeur n'a été relevé à la clôture du présent exercice.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif) :

Logiciels	33% L
Constructions	5 % L
Constructions sur sol d'autrui	5% à 10% L
Matériel et outillage	20% L
Aménagements et installations	10% à 20% L
Véhicules de transport	20% à 33% L
Matériel informatique	20% à 33%
Mobilier	20% L

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

Non applicable

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode :

- du prix d'achat moyen pondéré pour les pièces de rechange,
- du prix d'achat et frais accessoires pour les véhicules neufs et de démonstration,
- du prix d'achat et des frais de remise en état pour les véhicules d'occasion.

Les provisions pour dépréciation des stocks de véhicules sont évaluées sur la base des valeurs probables de réalisation, notamment pas comparaison avec la côte Argus ou de tout autre indicateur fiable pour les véhicules d'occasion ou de démonstration.

Les provisions pour dépréciation des stocks de pièces de rechange sont calculées de la manière suivante :

- 75 % de la valeur brute pour les pièces sans mouvement depuis plus de 12 mois et moins de 24 mois
- 95% % pour les pièces sans mouvement depuis 24 mois et plus.

*Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes*

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRODUITS A RECEVOIR

Non applicable

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué de 5 000 actions d'un nominal de 10 € chacune. Il est entièrement libéré

CHARGES A PAYER

Elles sont constituées de solde de cotisation sur la valeur ajoutée et d'assurance.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Non applicable.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier propre à l'entreprise.

La société bénéficie d'une couverture par le biais d'une cotisation à un organisme professionnel. A ce titre la société a comptabilisé une charge de 2 485 € au titre de cette couverture.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Non applicable.

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

ENGAGEMENTS DONNES

Caution constructeur à hauteur de 1 500 000 €, Automobiles PALAU 17 étant caution solidaire à hauteur de 960 000 €

INTEGRATION FISCALE

La société AP SARL est en intégration fiscale, CFA est la société Mère, AP SARL la société fille.

REMUNERATION COMMISSAIRE AUX COMPTES

Honoraires de certification des comptes : 6.000 €

Honoraires des autres services : 0 €

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise										EURL AP SARL		Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		2		3				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	64 464.76	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	96 337.79	KT		KU	37 836.85		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	438 223.18	KW		KX	37 357.91			
		Matériel de transport *				KY	3 421.87	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	154 925.74	LC		LD	264 643.51			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH	20 749.37	LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	713 657.95	LO		LP	339 838.27			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV					
TOTAL IV					LQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OG	778 122.71	OH		OJ	339 838.27		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				par virement de poste à poste		3		4						
				1		2								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	64 464.76	IX				
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	134 174.64	ML			
		Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	475 581.09	MO			
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	3 421.87	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	419 569.25	MU			
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	20 749.37	NA		NB				
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III			IY		NG	20 749.37	NH	1 032 746.85	NI				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OØ		M7		OØW			
		Autres participations			IØ		OØX		OØY		OØZ			
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G					
TOTAL IV			I3		NJ		NK		2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4		OØK	20 749.37	OØL	1 097 211.61	OØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL AP SARL</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	24 464.76	PF		PG		PH	24 464.76		
TOTAL I		RK	24 464.76	RM		RN		RO	24 464.76		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	95 987.69	QA	324.00	QB		QC	96 311.69		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	438 223.18	QE	1 842.96	QF		QG	440 066.14		
	Matériel de transport	QH	3 421.86	QI		QJ		QK	3 421.86		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	151 577.10	QM	19 688.99	QN		QO	171 266.09		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	689 209.83	QV	21 855.95	QW		QX	711 065.78		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	713 674.59	ØP	21 855.95	ØQ		ØR	735 530.54		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	X1				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL				NM						
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL AP SARLNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TO	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	83 753.54	6P	79 229.80
	Sur comptes clients	6T		6U	5 789.00
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	
	TOTAL III	7B	83 753.54	TY	85 018.80
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	83 753.54	UB	85 018.80
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	85 018.80	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

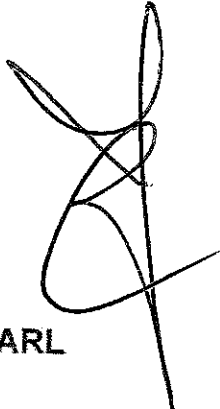
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	6 947.14			6 947.14	
	Autres créances clients	UX	590 968.20	590 968.20			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	194.25	194.25			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 500.00	3 500.00			
	Charges constatées d'avance	VS	5 720.71	5 720.71			
	TOTAUX		VT	607 330.30	VU	600 383.16	VV
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	200 000.00	200 000.00			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 144 277.82	1 144 277.82			
Personnel et comptes rattachés		8C	49 467.64	49 467.64			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	39 665.44	39 665.44			
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	278 519.04	278 519.04			
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 816.19	4 816.19			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	64 226.00	64 226.00			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	129 106.32	129 106.32			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	58 450.00	58 450.00			
TOTAUX		VY	1 968 528.45	VZ	1 968 528.45		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	200 000.00	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	200 000.00	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		



AP SARL

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : A.P SARL

Document soumis au c...
du commissaire aux con...

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 7.347.391 Euros. Et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 2.663.309 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8/09/2014, en application des articles L 123-12 à L 123-28 et R 123-172 à R 123-208 du Code de Commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables, règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La valeur du Fonds de Commerce inscrit dans les comptes correspond à son prix d'acquisition.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2015- 06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique d'usage dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Eléments achetés	31/12/2023
Eléments réévalués	40 000
Eléments reçus en apport	
TOTAL	40.000

En application des dispositions de l'article 214- 3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds de commerce n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti. Un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice. Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice de perte de valeur tel que la valeur cumulée de l'actif sous-jacent est supérieure à la valeur d'inventaire de celui-ci. La méthode retenue pour déterminer la valeur d'inventaire est la méthode des comparables. Aucun indice de perte de valeur n'a été relevé à la clôture du présent exercice.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.
Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif) :

Logiciels	33% L
Constructions	5 % L
Constructions sur sol d'autrui	5% à 10% L
Matériel et outillage	20% L
Aménagements et installations	10% à 20% L
Véhicules de transport	20% à 33% L
Matériel informatique	20% à 33%
Mobilier	20% L

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

Non applicable

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode :

- du prix d'achat moyen pondéré pour les pièces de rechange,
- du prix d'achat et frais accessoires pour les véhicules neufs et de démonstration,
- du prix d'achat et des frais de remise en état pour les véhicules d'occasion.

Les provisions pour dépréciation des stocks de véhicules sont évaluées sur la base des valeurs probables de réalisation, notamment par comparaison avec la cote Argus ou de tout autre indicateur fiable pour les véhicules d'occasion ou de démonstration.

Les provisions pour dépréciation des stocks de pièces de rechange sont calculées de la manière suivante :

- 75 % de la valeur brute pour les pièces sans mouvement depuis plus de 12 mois et moins de 24 mois
- 95 % pour les pièces sans mouvement depuis 24 mois et plus.

*Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes*

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRODUITS A RECEVOIR

Non applicable

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué de 5 000 actions d'un nominal de 10 € chacune. Il est entièrement libéré

CHARGES A PAYER

Elles sont constituées de solde de cotisation sur la valeur ajoutée et d'assurance.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Non applicable.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier propre à l'entreprise.

La société bénéficie d'une couverture par le biais d'une cotisation à un organisme professionnel. A ce titre la société a comptabilisé une charge de 2 485 € au titre de cette couverture.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Non applicable.

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

ENGAGEMENTS DONNES

Caution constructeur à hauteur de 1 500 000 €, Automobiles PALAU 17 étant caution solidaire à hauteur de 960 000 €

INTEGRATION FISCALE

La société AP SARL est en intégration fiscale, CFA est la société Mère, AP SARL la société fille.

REMUNERATION COMMISSAIRE AUX COMPTES

Honoraires de certification des comptes : 6.000 €

Honoraires des autres services : 0 €

Formulaire obligatoire article 43 A
du Code général des impôtsDesignation de l'entreprise **EURL AP SARL**Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Concédées à titre de réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		DS		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	64 464.76	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9					
		Sur sol d'autrui	M1					
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KS	96 337.79	KT		KU
		Matériel de transport *		KV	438 223.18	KW		KX
		Matériel de bureau et mobilier informatique		KY	3 421.87	KZ		LA
		Emballages récupérables et divers *		LB	154 925.74	LC		LD
				LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH	20 749.37	LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
TOTAL III	LN	713 657.95	LO		LP	339 838.27		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV	
	TOTAL IV	LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	778 122.71	OH		OJ	339 838.27	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	64 464.76	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	134 174.64	ML
					MM		MY	475 581.09	MO
					MP		MQ	3 421.87	MR
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MS		MT	419 569.25	MU
		Matériel de transport	IV		MV		MW		MX
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MZ	20 749.37	NA		NB
		Emballages récupérables et divers *	IX		NE		NF		NF
	Immobilisations corporelles en cours	MY		NG	20 749.37	NH	1 032 746.85	NI	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IV		NG	20 749.37	NH	1 032 746.85	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OE		MY		OW	
	Autres participations	IO		OX		OY		OZ	
	Autres titres immobilisés	II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV	I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	20 749.37	OL	1 097 211.61	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire (article 29 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL AP SARLNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations ; dotations de l'exercice	Diminutions ; amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH
TOTAL I		RK	RM	RN	RO
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	OP	OQ	OR

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	X2	N3	N4	N5	X6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	S7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. gales, agenc. et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres immobilisations corporelles	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Inst. gales, agenc. am. divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Matériel de transport	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W10
Mat. bureau et inform. mobilier	X1	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Emballages récup. et divers	X8	X9	X10	X11	X12	X13	X14
TOTAL II	X15	X16	X17	X18	X19	X20	X21
Frais d'acquisition de titres de participation	XL			X5	X6	X7	X8
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NO
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW						
Total général non ventilé (NS+NT+NL)			NY	Total général non ventilé (NW+NY)			NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL AP SARLNéant ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	DJ	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TL	TM
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TR
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9E	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours		6V	6P	6R
	Sur comptes clients		6T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z
	TOTAL III		7B	7C	7A
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	7D	7E
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH
		- financières	UG	UI	UJ
		- exceptionnelles	UJ	UK	UL

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire annexé à l'A
du Code général des impôtsDésignation de l'entreprise : **EURL AP SARL**Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	6 947.14								
	Autres créances clients	VX	590 968.20		590 968.20			6 947.14			
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Prévoir pour dépréciation atténuations constatées)	UO									
	Personnel et comptes rattachés	ZI									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	LY	194.25		194.25						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	EZ								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VM								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VB								
		Divers	VN								
	Groupe et associés (2)	VP									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VC									
	Charges constatées d'avance	VR	3 500.00		3 500.00						
		VS	5 720.71		5 720.71						
		VT	607 330.30		500 383.16			6 947.14			
	RENOVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	YG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	200 000.00		200 000.00						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 144 277.82		1 144 277.82						
Personnel et comptes rattachés		8C	49 467.64		49 467.64						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	39 665.44		39 665.44						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	278 519.04		278 519.04						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 816.19		4 816.19						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8I									
Groupe et associés (2)		VI	64 226.00		64 226.00						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	129 106.32		129 106.32						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	58 450.00		58 450.00						
TOTAUX		VY	1 968 528.45		1 968 528.45						
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	200 000.00	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	200 000.00							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

« A.P »

Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 euros

Siège Social : BRUGES (33520), 423 Route du Médoc

533 843 819 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 27 juin à 17 heures,

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT ET RESOLUTION VOTEE

L'Associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à la somme de 596.058,80 € de la manière suivante :

Au poste « Réserve ordinaire » à concurrence de : 596.058,80 euros

Total égal au résultat de l'exercice : **596.058,80 euros**

L'Associé unique rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Revenu éligible à l'abattement Article 158 – 3 du CGI	Revenu non éligible à l'abattement Article 158 – 3 du CGI
2022	Néant	Néant
2021	Néant	600.000 €
2020	Néant	Néant

"COPIE CERTIFIEE EXACTE" - "LE GERANT"

